

# LES VACCINS CONTRE LA GRIPPE A(H1N1) EN OFFICINE PHARMACEUTIQUE EN 7 ETAPES

		Action	Document de référence	
ETAPE 1	Approvisionnement en vaccins	<p>A partir du <b>28 janvier 2010</b> par commande auprès du grossiste répartiteur suite à une commande pour usage professionnel.</p> <p>La première commande au grossiste comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 boîtes de 10 Focetria en seringue pré-remplie,</li> <li>• 10 flacons de 10 doses de Panenza,</li> <li>• les notices relatives aux vaccins</li> <li>• 1 boîte de seringues adultes et 1 boîte de seringues enfants</li> </ul>	<a href="#"><u>Dispensation des vaccins en officine</u></a>	<input type="checkbox"/>
ETAPE 2	Délivrance aux médecins	<p><b>A partir du 1<sup>er</sup> février 2010</b>, délivrance d'un kit d'amorçage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 boîtes de 10 seringues de Focetria en seringue pré-remplie,</li> <li>• 2 flacons de 10 doses de Panenza,</li> <li>• notices relatives aux vaccins</li> <li>• 1 boîte de seringues adultes et 1 boîte de seringues enfants</li> <li>• Les conditions de conservation doivent être rappelées au moment de la délivrance</li> </ul>	<a href="#"><u>Dispensation des vaccins en officine</u></a>	
ETAPE 3	Délivrance aux patients	<p><b>A partir du 15 février 2010</b>, sur prescription médicale, délivrance d'une boîte contenant une seringue pré-remplie de Focetria. L'injection peut être faite par le médecin ou l'infirmier sur prescription médicale</p>	<a href="#"><u>Dispensation des vaccins en officine</u></a>	
ETAPE 4	Edition du bon de vaccination	<p>Le pharmacien peut éditer un bon de vaccination sur le site Améli quand le candidat à la vaccination a perdu ou n'a pas reçu son coupon.</p>	<a href="#"><u>Procédure d'édition des coupons de vaccination</u></a>	<input type="checkbox"/>
ETAPE 5	Information du patient	<p>Le pharmacien délivre les informations nécessaires au patient. Il peut s'appuyer pour cela sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les notices d'information des vaccins délivrées par les fabricants ;</li> <li>• la fiche pratique « 6 questions sur la vaccination »</li> <li>• le tableau résumant les indications et les posologies des différents vaccins.</li> </ul>	<p>Notices des vaccins :  <a href="#"><u>Focetria - Panenza</u></a>  <a href="#"><u>6 questions sur la vaccination</u></a></p> <p><a href="#"><u>Tableau du schéma vaccinal</u></a></p>	<input type="checkbox"/>
ETAPE 6	Pharmacovigilance	<p>Tout pharmacien ayant constaté un effet indésirable grave ou inattendu susceptible d'être dû à un médicament doit en faire la déclaration immédiate au CRPV. Des formulaires de déclaration à remplir en ligne ou à télécharger sont disponibles à leur attention sur le site de l'Afssaps</p>	<a href="#"><u>Site de pharmacovigilance de l'Afssaps</u></a>	
ETAPE 7	Rémunération	<p>La rémunération forfaitaire est assurée par la CNAMTS.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 €HT pour le kit d'amorçage et pour chaque renouvellement</li> <li>• 2,60 €HT pour un vaccin Focetria en conditionnement monodose</li> </ul>	<a href="#"><u>Dispensation des vaccins en officine</u></a>	<input type="checkbox"/>

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site du ministère de la santé et des sports

[www.grippe.sante.gouv.fr](http://www.grippe.sante.gouv.fr)